



COMMISSARIAT AUX
SERVICES EN FRANÇAIS

OFFICE OF THE FRENCH LANGUAGE
SERVICES COMMISSIONER



L'Ontario: *leader* canadien en matière de diversité et de francophonie

Forum mondial de la langue française

3 juillet 2012- Québec

François Boileau
Commissaire

Survol

- Bref historique de l'Ontario français
- *Loi sur les services en français (LSF)*
- Offre active
- Commissariat aux services en français (CSF)
- Nouvelle définition inclusive de francophone
- Rôle des institutions
- Questions, commentaires et suggestions

Contexte

- **1610** : Étienne Brulé, le premier explorateur européen arrive en Huronie
- **18^e et 19^e siècles** : vagues d'immigration de Français (trains, forêts et mines)
- **1912** : Règlement 17 : Impact sur l'enseignement en français
- **1989** : entrée en vigueur de la *Loi sur les services en français* (LSF)
- **1997** : une étape déterminante, l'affaire de l'Hôpital Montfort
- **2007** : modification de la *LSF* pour autoriser la création du Commissariat aux services en français
- **2009** : impact de l'arrêt *Desrochers c. Canada* (CALDECH) sur le droit de recevoir des services de « qualité égale »
- **2009** : publication par le CSF de son premier *Rapport spécial sur la planification des services de santé en français en Ontario*
- **2010** : Création des six Entités de planification des services de santé en français
- **2011** : Adoption du *Règlement 284/11* qui oblige les tierces parties à fournir des services en français
- **2012** : publication du cinquième rapport annuel du commissaire (juin 2012)

Loi sur les services en français

Loi sur les services en français (1986)

- En 1986, la *Loi sur les services en français (LSF)* est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée législative de l'Ontario.
- Elle garantit le droit aux francophones de recevoir des services en français de la part du gouvernement, notamment dans les 25 régions désignées.
- Préambule:
 - « ...la langue française jouit, en Ontario, du statut de langue officielle devant les tribunaux et dans l'éducation;
 - l'Assemblée législative reconnaît l'apport du patrimoine culturel de la population francophone et désire le sauvegarder pour les générations à venir. »
- La *LSF* est une loi quasi constitutionnelle. En 2011, la *LSF* a fêté ses 25 ans.

Double objectif de la LSF

- Le projet de loi était le résultat d'années d'efforts successifs, dont l'objectif était la prestation de services aux francophones dans leur propre langue. Le projet de loi a reçu l'appui unanime des trois partis politiques représentés à l'Assemblée législative, et des modifications ont été proposées pour assurer l'efficacité de ses sauvegardes.
- « L'un des buts et objectifs sous-jacents de la loi était de protéger la minorité francophone en Ontario... »
- « ... un autre était de faire progresser le français et de favoriser son égalité avec l'anglais. Ces objectifs coïncident avec les principes sous-jacents non écrits de la Constitution du Canada. »

Lalonde c. Ontario (Commission de restructuration des services de santé), (2001), 56 O.R. (3d) 577

Interprétation de « services »

- Offrir des services en français va au-delà des services de traduction; cela signifie mettre en place des services adaptés aux besoins de la communauté francophone de l'Ontario pour qu'elle puisse s'accroître et prospérer.
- Des services équivalents sont ceux qui répondent aux besoins des communautés desservies.
- Conformément à la norme de **l'égalité réelle, les services doivent être de qualité égale, mais peuvent être offerts de façon différente.**
- « Selon la nature du service en question, il se peut que l'élaboration et la mise en œuvre de services identiques pour chacune des communautés linguistiques ne permettent pas de réaliser l'égalité réelle. Le contenu du principe de l'égalité linguistique en matière de services gouvernementaux n'est pas nécessairement uniforme. »

DesRochers c. Canada (Industry), 2009 SCC 8

Offre active (1)

- **« Conformément à la Loi sur les services en français, la fonction publique ontarienne atteint son objectif en termes d'efficacité lorsque les membres de la communauté francophone sont non seulement informés qu'il existe des services disponibles en français, mais aussi qu'ils y ont accès et qu'ils sont satisfaits de la qualité de ces derniers. »**

(Cadre d'action – FPO moderne)

- L'offre active de services en français signifie que les actions planifiées doivent être :
 - ✓ axées sur les résultats;
 - ✓ intégrées à un modèle global de prestation des services;
 - ✓ le résultat d'un dialogue avec la population desservie pour s'adapter à leurs besoins;
 - ✓ en place pour la durée du service, de l'activité ou de l'initiative.

Offre active (2)

- Exige la création d'un environnement propice à la demande de services et anticipant les besoins spécifiques de la population francophone dans la collectivité.
- Une planification ciblée et une action durable contribueront à l'accroissement de la vitalité politique, sociale et culturelle et du bien-être de la communauté francophone, ce qui constitue l'objectif général décrit dans le préambule de la *LSF*.

Application de la *LSF*

- Ministères et organismes gouvernementaux de l'Ontario.
- Fournisseurs de services gouvernementaux et tiers.
- Organismes désignés en vertu de la *LSF* (222).

Mandat et responsabilités du CSF

- Mener des enquêtes indépendantes selon la *Loi sur les services en français* à la suite de plaintes ou encore de sa propre initiative.
- Préparer des rapports sur ces enquêtes, et, le cas échéant, proposer des recommandations pour améliorer la prestation des services en français.
- Surveiller les progrès accomplis par les organismes gouvernementaux en ce qui concerne la prestation des services en français.

Le commissaire peut présenter un rapport spécial au ministre sur toute question liée à la Loi sur les services en français, au moment où il le juge opportun.

Nouvelle définition inclusive (1)

- Dans le rapport annuel 2007-2008, le commissaire avait formulé sa toute première recommandation au gouvernement :

« Le commissaire recommande à la ministre de revoir la définition de la population francophone de l'Ontario afin de s'assurer de refléter adéquatement la nouvelle réalité de cette population. »

Nouvelle définition inclusive (2)

- En 2009, le gouvernement de l'Ontario a adopté une Définition inclusive de francophone (DIF), une première au Canada.
- Pour des raisons historiques, Statistique Canada utilise le critère de la langue maternelle, soit la première langue apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise au moment du recensement pour définir qui est francophone.
- Toutefois, la DIF intègre, outre les personnes qui ont le français comme langue maternelle, celles n'ayant ni le français ni l'anglais comme langue maternelle, donc les allophones, mais qui ont une connaissance particulière du français comme langue officielle et le parle à la maison.
- Ex.: Une famille algérienne ou malienne qui parle le plus souvent l'arabe ou le bambara à la maison, mais qui parle aussi français à la maison est maintenant considérée comme étant francophone.

Nouvelles données*

- Près de 600 000 francophones (582 695 en 2006), soit 4,8 % de la population de l'Ontario.
- La plus grande population francophone après le Québec.
- Reconnaissance symbolique.
- Renforcement du sentiment d'appartenance.
- Tient compte de la contribution des nouveaux arrivants à la francophonie ontarienne.

*Profil de la communauté francophone de l'Ontario, 2009

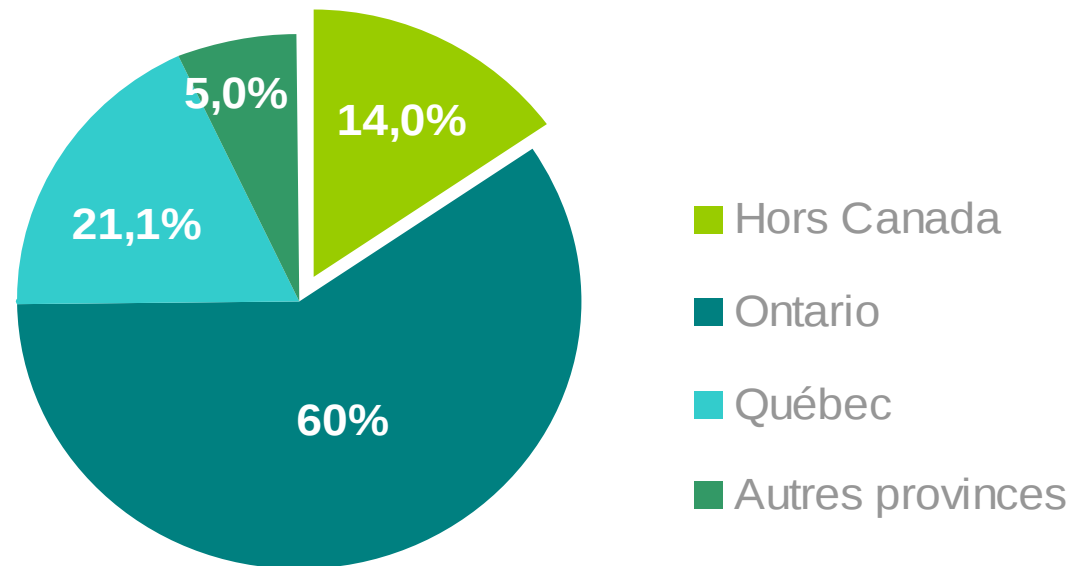
Sentiment d'appartenance*

« Je suis un francophone qui habite Ottawa depuis 23 ans. Né à Madagascar, j'ai été élevé dans ma langue maternelle, le malgache, puis éduqué en français, qui est la langue dans laquelle je suis le plus à l'aise. [...] Quand ma famille et moi sommes déménagés à Ottawa, j'ai été attristé de voir que nous étions exclus de la définition de qui est un francophone. Tous mes enfants, maintenant adultes, ont été éduqués en français, soit la seule langue à laquelle ils s'identifient. [...] Donc, l'élargissement de la définition de la population francophone est une bonne chose pour nous parce que, aussi loin que je me souviens, nous nous sommes toujours sentis comme des citoyens de seconde classe. [...] » [Traduction] — Jean Razafindambo

* Extrait du Rapport annuel 2008-2009

Lieu de naissance et immigration des francophones

- 60 % des francophones sont nés en Ontario.
- 14 % des francophones sont nés hors pays, majoritairement en Europe et en Afrique.
- À Toronto, presque la moitié des francophones proviennent de l'extérieur du Canada.



Intégration communautaire

- Perception favorable face aux immigrants dans la communauté; l'Ontario arrive au deuxième rang (72 %) selon un récent sondage*.
- Impacts positifs:
 - Enracinement des nouveaux arrivants et renforcement de leur sentiment d'appartenance.
 - Assure la pérennité de la population francophone.
 - Ultimement, contribue à préserver et enrichir l'héritage culturel des francophones pour des générations à venir (préambule de la *LSF*).

*Sondage Léger Marketing en ligne, [Les immigrants préférés aux francophones](#), janvier 2010.

Le rôle des institutions

- Les francophones doivent pouvoir compter sur la présence d'institutions pour se développer et s'épanouir.
- Selon les chercheurs, il existe quelques principes incontournables pour évaluer la vitalité d'une communauté, comme le nombre de francophones dans une communauté et la langue que ses membres parlent à la maison, à l'école, dans les loisirs et au travail.
- Deux autres facteurs sont aussi essentiels à la vitalité des communautés francophones : la reconnaissance publique de leur langue, soit son statut, et le soutien institutionnel accordé à la communauté.
- Cette reconnaissance, en plus de valoriser leur langue, envoie aux francophones le message selon lequel cela vaut la peine de faire des efforts pour vivre en français au quotidien.

Questions, commentaires, suggestions ?

Commissariat aux services en français

700, rue Bay, bureau 2401

Toronto, ON M7A 2H8

Sans frais: 1 866 246-5262

Toronto: 416 314-8013

Télécopieur: 416 314-8331

ATS: 416 314-0760

Courriel : flsc-csf@ontario.ca

Site Web : www.csf.gouv.on.ca

Blogue: www.csf.gouv.on.ca/blogue

Twitter : @CSFontario